

23 avril

INFO

DÉPASSEMENT DU SEUIL D'INFORMATION ET DE RECOMMANDATION POUR LE DIOXYDE DE SOUFRE

communiqué du 23/04/2023 7h



RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Il n'est pas nécessaire de modifier vos pratiques habituelles d'aération et de ventilation.

tout public

- Il n'est pas nécessaire de modifier vos activités habituelles. Le vélo et la marche à pied peuvent être pratiqués.

personnes sensibles et vulnérables *

- limitez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions), en plein air ou à l'intérieur.
- en cas de symptômes ou d'inquiétude, prenez conseil auprès de votre médecin.
- si vous sentez que vos symptômes sont moins gênants quand vous restez à l'intérieur, privilégiez des sorties plus brèves que d'habitude.

* **personnes sensibles aux pics de pollution** : personnes diabétiques, immunodéprimées, souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux.

personnes vulnérables : femmes enceintes, nourrissons, enfants de moins de 5 ans, personnes de plus de 65 ans, sujets asthmatiques, souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires

INFORMATIONS SUR L'ÉPISODE DE POLLUTION

Le seuil d'information et de recommandation (300 µg/m³ en moyenne pendant une heure), a été dépassé le 23/04/2023 à 05h (387 µg/m³). Cependant le seuil d'alerte (500µg/m³ en moyenne pendant 3 heures consécutives) n'a pas été atteint.

NB : les concentrations de pollution sont exprimées en microgrammes par mètre cube d'air (µg/m³) .

Origine de la pollution et actions de réduction

A l'origine de cette hausse des concentrations de dioxyde de soufre, la raffinerie de pétrole à Donges met en œuvre une procédure de réduction temporaire des émissions pour limiter l'ampleur et la durée de la pollution.

VOUS SEREZ INFORMÉS DU RETOUR À LA NORMALE

HISTORIQUE

Historique du nombre de journées de dépassement des seuils

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Seuil d'information et de recommandation	10	6	0	5	1	2	2	1	2	1	0	0	0	1
Seuil d'alerte	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

plus d'informations

Ce communiqué est diffusé par Air Pays de la Loire par délégation du Préfet de département.

POLLUTION DE L'AIR

air pays de la loire
www.airpl.org

02 28 22 02 02
contact@airpl.org
www.airpl.org

REGLEMENTATION



www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr

SANTÉ



www.ars.paysdelaloire.sante.fr